

Voter c'est facile !

Pour participer aux scrutins vous devez être en possession d'un identifiant de vote qui forme un couple avec le mot de passe associé.

Dès maintenant :

- 1) **Vous récupérez votre mot de passe**, grâce à votre identifiant, votre NUMEN et les chiffres de votre numéro de sécurité sociale correspondant à votre département de naissance :
<https://www.emargement.elections.education.gouv.fr/portail/motdepasse.html>
- 2) **Vous consultez votre espace électeur** : vérifiez les scrutins auxquels vous êtes inscrits et consultez la liste des candidats au niveau national et académique, ainsi que les professions de foi. :
<https://www.portail.elections.education.gouv.fr/elections2011/userLogin.action>

Dès le 13 octobre (et jusqu'au 20) :

- 3) **Votez !**

Une démonstration de vote est disponible sur notre site, mais la procédure est intuitive et sécurisée : ne laissez pas les autres décider pour vous. N'attendez pas la dernière minute, et voter dès l'ouverture. <http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>



A chaque problème sa solution !

Si je n'ai pas reçu ma notice de vote qui contient mon identifiant, je me connecte sur le portail élections* pour faire une réclamation (ici :

<http://www.education.gouv.fr/pid25938/Formulaire-de-reclamation-pour-le-vote-electronique.html>).

Vous allez recevoir un courriel avec un lien à usage unique qui vous permet de recevoir votre mot de passe et votre identifiant en une seule opération. **Date limite 12 octobre 8h**

Si je n'ai pas reçu immédiatement mon mot de passe : je recommence l'opération.

Attention ! bien regarder l'adresse proposée par défaut, elle est souvent erronée (il manque une lettre par exemple)

Un conseil : utiliser votre messagerie professionnelle plutôt que votre adresse personnelle, certains serveurs pouvant considérer cet envoi comme un « indésirable ».

Si j'ai perdu ma notice de vote ou mon identifiant : avant le 12 octobre 8h vous pouvez récupérer votre identifiant (cette procédure est différente du cas où vous n'avez jamais rien reçu : cas 1) :

<https://www.emargement.elections.education.gouv.fr/portail/codesdevote.html>

Si je n'ai pas d'ordinateur connecté à Internet chez moi :

J'utilise les kiosques de vote mis à disposition les 14, 18 et 20 octobre : la liste et la localisation ici http://services.ac-amiens.fr/elections-professionnelles/kiosque_election/

Ces kiosques sont possiblement :

- Sur mon lieu de travail
- Dans les établissements du second degré (entrée libre ces jours-là !)
- Dans les « grosses écoles » (plus de 8 classes)

Si j'ai perdu uniquement mon mot de passe ou si je ne l'ai jamais demandé, je peux l'obtenir **jusqu'au 20 octobre 2011** avant la clôture des scrutins : <https://www.emargement.elections.education.gouv.fr/portail/motdepasse.html>

Si je n'arrive pas à voter : une assistance technique téléphonique sera mise en place par l'administration (coordonnées sur le site ministériel), mais aussi par le Sgen-CFDT Picardie : nous serons disponibles pour vous aider tous les jours.

Les résultats seront sur notre site dès leur publication : le vendredi 21 octobre dans la soirée vraisemblablement.